

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 10 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

01-10-01-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux du 6 décembre, du 11 décembre, du 16 décembre et du 20 décembre 2021

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 5.2 Facture EMS – Priorisation des travaux dans la municipalité
- 5.3 Approbation du budget de l'OMGHP
- 5.4 SOS Accueil — Demande de dons
- 5.5 Formation COMAQ – Le règlement d'emprunt
- 5.6 Avis de motion et présentation du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
- 5.7 Demande de subvention au programme de revitalisation
- 5.8 Participation à la diffusion sur Clicportneuf.tv
- 5.9 Morency, société d'avocats — Renouvellement du service de consultation juridique
- 5.10 Offre pour se procurer l'Annuaire des Subventions au Québec 2022

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport écrit de l'inspectrice en bâtiment, environnement et permis
- 6.2 Dérogation mineure — 107, chemin du lac Pont-de-Pierre
- 6.3 Dérogation mineure — 4, chemin Cloutier

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
- 7.2 Rapport de EMS sur la priorisation des travaux dans la municipalité
- 7.3 Soumission Oxygène Portneuf

7.4 Achat de tracteur pour les trottoirs

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire

8.2 Tenue des activités d'hiver

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Rapport du Service incendie de St-Raymond

11- RAPPORTS DES COMITÉS

12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

12.1 G15+ — Logement et main d'œuvre

12.2 Coalition Non au troisième lien — Troisième lien Québec-Lévis

12.3 Défi Osentreprendre — Invitation au lancement

12.4 M. Pierre Hardy — Remerciement pour le prêt des panneaux de protection

12.5 M. Alexandre Paradis — Attestation de formation

13- VARIA

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

02-10-01-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 DÉCEMBRE, 11 DÉCEMBRE, 16 DÉCEMBRE ET 20 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6 décembre, 11 décembre, 16 décembre et 20 décembre 2021.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

Le dossier du domaine Walsh sera traité à une réunion ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

03-10-01-22

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 143 357.20 \$ et les comptes à payer au montant de 86 273.04 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

04-10-01-22

FACTURE EMS — PRIORISATION DES TRAVAUX DANS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT le rapport de priorisation des travaux remis par l'entreprise EMS conformément à la résolution # 233-07-09-21;

CONSIDÉRANT la facture reçue au montant de 11 230 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- **D'APPROUVER** le paiement de la facture de l'entreprise EMS au montant de 11 230 \$ plus les taxes;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 03-310-00-001 qui sera remboursé avec la subvention TECQ.

05-10-01-22

APPROBATION DU BUDGET 2022 DE L'OMHGP

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2022 prévoient après révision, un solde à payer par la municipalité de 3 421 \$ représentant 10 % du déficit total;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement que la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf :

- **APPROUVE** les budgets 2022 au montant de 2 868 \$;
- **AUTORISE** le déficit aux états financiers de l'ordre de 3 421 \$ représentant 10 % du déficit qui est à la charge de la municipalité.

06-10-01-22 **SOS ACCUEIL — DEMANDE DE DONS**

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- **DE CONTRIBUER** pour un montant de 100 \$ au SOS Accueil de St-Raymond;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970 – *Subvention des organismes sans but lucratifs.*

07-10-01-22 **FORMATION COMAQ — LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, à s'inscrire et à participer à la formation COMAQ sur le règlement d'emprunt;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-130-00-454 – *Formation et perfectionnement administration.*

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR LE DODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Ce point sera traité en février. Des changements seront apportés, notamment en page 6, le montant de 200 \$ sera changé pour 50 \$.

08-10-01-22 **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie De Gagné et de M. Pascal Lemay ont obtenu un permis de construction (# 2019-065) pour la rénovation de la résidence sise au 282, rue Leclerc, située dans la zone Rb-5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 440-16);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'accepter la demande.

09-10-01-22 **PARTICIPATION À LA DIFFUSION SUR CLICPORTNEUF.TV**

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement de mandater Mme Laurie Beaupré pour participer à la diffusion sur ClicPortneuf.tv du mois de février au mois de juillet 2022.

10-10-01-22 **MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS — RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Morency Société d'avocats se spécialise dans le domaine municipal et qu'elle offre une expertise en droit du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- **DE PAYER** pour 2021, l'offre de services professionnels afin d'obtenir un service de consultation juridique, au montant de 520.20 \$ plus taxes et déboursés applicables, aux conditions indiquées dans l'offre de services professionnels en date du 22 octobre 2018;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-130-00-412 - *Services juridiques.*

11-10-01-22

OFFRE POUR SE PROCURER L'ANNUAIRE DES SUBVENTIONS AU QUÉBEC 2022

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** l'offre afin de se procurer l'Annuaire des subventions au Québec 2022 au coût de 69.95 \$ plus taxes;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-130-00-341 - *Dépenses de publicité et d'information.*

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en bâtiment et en environnement, sera déposé lors de la séance de février.

12-10-01-22

DÉROGATION MINEURE — 107, CHEMIN DU LAC PONT-DE-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire a une distance de 4.58 mètres au lieu de 9 mètres, tel que prévu à la sous-section 7.2.4 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment complémentaire ne peut être installé ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne portera pas préjudice au voisin immédiat vu le terrain complètement boisé;

CONSIDÉRANT QUE le CCU par sa résolution # CCU 04-24-11-21 recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur la construction d'un bâtiment complémentaire à 4.58 mètres de la limite au lieu de 9 mètres, tel que prévu à la sous-section 7.2.4 du règlement de zonage.

13-10-01-22

DÉROGATION MINEURE — 4, CHEMIN CLOUTIER

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme l'implantation d'un garage isolé en cours avant au lieu d'être en cours latéral ou arrière tel que prévu au paragraphe 6 de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme la construction d'un bâtiment complémentaire isolé à une distance de 6.50 mètres de la limite de propriété avant au lieu de 9 mètres, tel que prévu à la sous-section 6.2.2.1 du règlement de zonage.

CONSIDÉRANT QUE la demande ne causera pas de préjudice aux terrains voisins;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a deux cours avant puisque la route suit la forme particulière de son terrain.

CONSIDÉRANT QUE le CCU par sa résolution # CCU 03-24-11-21 recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'un garage isolé en cours avant au lieu d'être en cours latérale ou arrière, tel que prévu à l'article 7.2.2, paragraphe 6 du règlement de zonage;
- **D'ACCEPTER**, la demande de dérogation mineure portant sur la construction d'un bâtiment complémentaire isolé à une distance de 6.50 mètres de la limite de propriété avant au lieu de 9 mètres, tel que prévu à la sous-section 6.2.2.1 du règlement de zonage.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

RAPPORT DE EMS SUR LA PRIORISATION DES TRAVAUX DANS LA MUNICIPALITÉ

Une réunion du comité des travaux publics sera planifiée afin de discuter des priorités.

14-10-01-22

SOUSSION OXYGÈNE PORTNEUF

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Oxygène Portneuf au montant de 3268.70 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le besoin du Service des travaux publics en soudure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- DE MANDATER M. Denis Grégoire afin d'acquérir une soudeuse de l'entreprise Oxygène Portneuf;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-320-10-641 - *Garage Matériel et fourniture.*

15-10-01-22

ACHAT DE TRACTEUR POUR LES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT la nécessité de doter le Service des travaux publics d'un tracteur dédié uniquement au déneigement des trottoirs;

CONSIDÉRANT les recherches faites par M. Denis Grégoire sur ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure option serait un tracteur situé à Val-Bélair au coût de 14 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'AUTORISER M. Denis Grégoire et M. Jean-Simon Bolduc-Dupont à aller voir le tracteur et à procéder à son inspection;
- DE PROCÉDER à l'achat du dit tracteur si son état est acceptable.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

TENUE DES ACTIVITÉS D'HIVER

La fête des neiges sera reportée à la fin de février. Les cours de ballet-jazz, de yoga et les activités parent-enfant seront maintenus et débiteront lorsque ce sera permis. Hydro-Québec a été contacté pour vérifier la possibilité d'obtenir une subvention pour réparer le problème d'électricité au préau. L'horaire de la patinoire sera déterminé suite à la réunion de Mme Laurie Beaupré avec différentes municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND

Le rapport du service incendie de St-Raymond pour le mois de novembre 2021 est déposé séance tenante.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

G15+ — Logement et main d'œuvre

Coalition Non au troisième lien — Troisième lien Québec-Lévis

Défi Osentreprendre — Invitation au lancement

M. Pierre Hardy — Remerciement pour le prêt des panneaux de protection

M. Alexandre Paradis — Attestation de formation

VARIA

M. Raphaël Benoît parle du jardin pédagogique et de la nécessité de le clôturer afin que les motoneiges n'endommagent pas les arbres fruitiers. Mme Hébert discutera de cette proposition avec M. Denis Grégoire.

M. Archill Gladu mentionne qu'un avis de consultation publique sera envoyé concernant le règlement qui touche la montée du lac Bleu.

16-10-01-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 58.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Madame Francine Hébert
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.